

Conditions Générales de Vente

Dernière mise à jour le 02/06/2026

Jupi'Terre détient sur le logiciel de gestion Jupi'Terre ; destiné aux professionnels du bien-être, de l'accompagnement et du paramédical ; l'ensemble des droits nécessaires aux droits d'utilisation sur ce logiciel à ces professionnels, désireux de l'utiliser et d'accéder à certains services en relation avec ce dernier.

Ce professionnel, nommé par la suite le Client, agit ici pour les besoins exclusifs de son activité professionnelle.

Le Client peut utiliser ce logiciel, y faire héberger ses propres données et avoir accès aux dits services. Dans ces conditions, Jupi'Terre et le Client ont conclu le présent Contrat.

Article 1 - Définitions

Dans la suite des présentes CGV, les expressions ci-dessous employées avec une majuscule auront la signification suivante.

Administrateur : désigne la personne physique identifiée par le Client en tant que tel sur les présentes CGV.

Anomalie : désigne un dysfonctionnement qui soit empêche l'utilisation normale de tout ou partie des fonctionnalités du Logiciel, soit provoque un résultat ou une action non conforme.

Logiciel : désigne le Logiciel de gestion « Jupi'Terre » ; destiné aux professionnels du bien-être, de l'accompagnement et du paramédical ; développé et hébergé comme stipulé ci-dessus et utilisé par les Utilisateurs Finaux du Client.

Client : désigne la personne physique ou morale qui accepte ces CGV et s'engage selon les termes et conditions de ce dernier vis-à-vis de Jupi'Terre.

Données : désigne les données et documents que stocke le Client dans le cadre de l'utilisation du Logiciel.

Hébergement : désigne l'hébergement en ligne ou le stockage du Logiciel et/ou de documents accessibles aux Utilisateurs Finaux du Client.

Utilisateur Final : désigne chaque personne physique qui aura bénéficié des services du Client et qui bénéficie d'un code d'accès pour leur espace personnel sur le Logiciel.

Article 2 - Objet des présentes CGV

Les CGV ont pour objet de fixer les conditions d'une part de la mise à disposition du Logiciel par Jupi'Terre au Client, d'autre part de l'Hébergement des Données du Client dans le cadre du Logiciel et, enfin la fourniture du Logiciel par Jupi'Terre au Client.

Article 3 - Entrée en vigueur et durée de la souscription

3.1 - Souscription et résiliation de l'abonnement

La souscription à un abonnement ouvre droit à l'accès au logiciel Jupi'Terre pendant la durée de la formule choisie par le Client.

L'abonnement est conclu pour une durée mensuelle ou annuelle selon l'option sélectionnée lors de la souscription. Il est ensuite renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée, sauf résiliation par le Client ou par Jupi'Terre dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît être informé du caractère reconductible de son abonnement dès sa souscription. En sa qualité de professionnel, il est expressément convenu que le renouvellement de l'abonnement par tacite reconduction n'est pas subordonné à l'envoi d'un rappel ou d'une notification préalable de la part de Jupi'Terre avant chaque échéance.

Le Client peut demander la résiliation de son abonnement à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de quinze (15) jours ouvrables avant la date de renouvellement de son abonnement et sauf résiliation anticipée dans les termes de l'Article 13 - Résiliation pour manquement.

La résiliation prend effet à l'échéance de la période d'abonnement en cours. Toute période d'abonnement commencée demeure intégralement due et aucun remboursement total ou partiel ne pourra être accordé au titre de cette période.

Toute demande de résiliation reçue après l'expiration du délai de préavis sera prise en compte pour l'échéance suivante et n'aura pas pour effet d'annuler le renouvellement déjà intervenu ou la facturation déjà engagée.

En cas de rejet, d'expiration ou d'invalidité du moyen de paiement enregistré, Jupi'Terre se réserve le droit de suspendre l'accès aux services jusqu'à régularisation de la situation, sans que cette suspension ne puisse donner lieu à indemnisation ou remboursement.

3.2 - Redevances de l'abonnement

L'accès au logiciel Jupi'Terre est accordé en contrepartie du paiement d'une redevance dont le montant est celui en vigueur au moment de la souscription ou du renouvellement de l'abonnement.

Le règlement des redevances s'effectue par prélèvement automatique sur la carte bancaire enregistrée par le Client lors de sa souscription ou de toute mise à jour ultérieure de ses informations de paiement.

Le Client s'engage à maintenir un moyen de paiement valide pendant toute la durée de son abonnement et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre le règlement des sommes dues à leur échéance.

Le Client demeure redevable de l'intégralité des sommes correspondant à la période d'abonnement en cours ainsi qu'à toute période renouvelée conformément aux présentes Conditions Générales de Vente.

Aucune compensation, retenue ou suspension de paiement ne pourra être opérée par le Client sans l'accord préalable et écrit de Jupi'Terre.

En cas d'échec, de rejet ou d'impossibilité de prélèvement, Jupi'Terre se réserve le droit de suspendre tout ou partie de l'accès aux services jusqu'à régularisation complète de la situation, sans préjudice de toute autre action ou recours dont elle pourrait se prévaloir.

3.3 - Facturation et retard de paiement

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la souscription ou du renouvellement de l'abonnement.

Les tarifs sont exprimés en euros et soumis à la TVA au taux en vigueur à la date de facturation.

Une facture est mise à disposition du Client après chaque règlement et demeure accessible depuis son logiciel.

Toute somme non réglée à son échéance devient immédiatement exigible.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront dues de plein droit et sans formalité préalable à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture. Le taux applicable sera égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros sera également due pour tout retard de paiement.

Jupi'Terre se réserve également le droit de suspendre l'accès aux services dans les conditions prévues à l'article 3.2 jusqu'à régularisation complète des sommes dues.

Les pénalités de retard et frais de recouvrement ne privent pas Jupi'Terre de la possibilité de solliciter l'indemnisation de tout préjudice complémentaire subi du fait du défaut de paiement.

Article 4 - Mise à disposition du Logiciel

Jupi'Terre détient l'ensemble des droits nécessaires aux fins de la concession de droits d'utilisation sur le Logiciel.

Jupi'Terre concède au Client, aux termes et conditions visées aux Articles 9 et 10, pour la durée de son abonnement et conformément aux présentes Conditions Générales de Vente, un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transmissible d'accès et d'utilisation du Logiciel.

L'accès au service est réservé aux professionnels du bien-être, de l'accompagnement et du paramédical ainsi qu'aux personnes préparant ou mettant en place leur future activité professionnelle dans ces domaines.

L'accès au logiciel est ouvert automatiquement dès la validation de la souscription et du règlement associé.



Les identifiants de connexion sont transmis au Client lors de la finalisation de son inscription. Ils sont strictement personnels et confidentiels.

Le Client est seul responsable de leur conservation et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'en préserver la confidentialité. Toute connexion réalisée au moyen de ses identifiants est réputée effectuée sous sa responsabilité.

Les mécanismes d'authentification mis en place par Jupi'Terre ont notamment pour objet de sécuriser l'accès au logiciel, de préserver la confidentialité des Données et d'assurer l'intégrité des services proposés.

Jupi'Terre ne pourra être tenue responsable de l'utilisation du logiciel par un tiers ayant accédé au compte du Client au moyen de ses identifiants.

En cas de perte, d'oubli ou de suspicion d'utilisation frauduleuse de ses identifiants, le Client pourra procéder à leur réinitialisation depuis le logiciel ou contacter le support de Jupi'Terre.

Le droit d'utilisation du logiciel étant strictement personnel, nominatif, et non cessible, toute mise à disposition volontaire du compte à un tiers ou toute utilisation du logiciel par un tiers avec l'accord ou la complicité du Client pourra entraîner la résiliation de l'abonnement aux torts exclusifs du Client.

Le Client s'engage à utiliser le logiciel dans le respect des lois, règlements, règles déontologiques et obligations professionnelles applicables à son activité.

Le Client demeure seul responsable des informations qu'il collecte, saisit, traite, communique ou conserve au moyen du logiciel, ainsi que des documents, conseils, recommandations, comptes rendus ou contenus qu'il élabore dans le cadre de son activité professionnelle.

Le Client garantit disposer de l'ensemble des autorisations, droits et bases légales nécessaires à la collecte, au traitement et à l'utilisation des données qu'il renseigne dans le logiciel.

Le Client est également seul responsable des informations et mentions légales devant être communiquées à ses propres clients, patients, bénéficiaires ou usagers conformément à la réglementation applicable à son activité.

Certaines fonctionnalités du logiciel peuvent permettre la génération automatisée de documents, contenus, synthèses, analyses, recommandations ou autres éléments à partir des informations renseignées par le Client.

Ces éléments sont fournis à titre d'aide à l'organisation et à l'exercice de l'activité professionnelle du Client. Ils ne dispensent pas le Client d'exercer son propre jugement professionnel, de procéder aux vérifications qu'il estime nécessaires et de s'assurer de la conformité des informations communiquées à ses clients.

Lorsque la réglementation applicable à l'activité du Client réserve certains actes, diagnostics, évaluations ou traitements à des professionnels spécifiquement habilités, le Client demeure seul

responsable du respect de ces obligations.

Le logiciel constitue un outil d'aide à l'exercice de l'activité professionnelle du Client et ne saurait se substituer à son expertise, à son appréciation, à son jugement professionnel ou aux obligations légales, réglementaires et déontologiques qui lui incombent.

Jupi'Terre ne saurait être tenue responsable des décisions, conseils, recommandations, analyses, documents ou actions mis en œuvre par le Client sur la base des informations, contenus ou éléments générés par le logiciel.

Article 5 - Accès au service

Jupi'Terre s'efforce d'assurer l'accès au logiciel de manière continue et sécurisée.

Le logiciel est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en dehors des opérations de maintenance, des mises à jour, des contraintes techniques inhérentes au fonctionnement d'Internet ainsi que des cas de force majeure ou des événements indépendants de la volonté de Jupi'Terre.

Jupi'Terre pourra être amenée à interrompre temporairement l'accès au logiciel afin d'assurer des opérations de maintenance, de mise à jour, d'amélioration ou de sécurité. Dans la mesure du possible, ces interventions seront réalisées de manière à limiter leur impact sur les utilisateurs.

En cas d'incident technique affectant l'accès au logiciel, Jupi'Terre s'engage à mettre en œuvre les moyens raisonnables nécessaires afin de rétablir le service dans les meilleurs délais.

Aucune indisponibilité temporaire du logiciel ne pourra donner lieu à indemnisation, remboursement ou versement de dommages et intérêts, sauf disposition légale impérative contraire.

Article 6 - Hébergement et sécurité

Le logiciel Jupi'Terre est hébergé sur une infrastructure certifiée HDS (Hébergement de Données de Santé) située en France et exploitée par la société AZNETWORK.

Jupi'Terre met en œuvre les mesures physiques, logiques et organisationnelles appropriées, conformes à l'état de l'art et de la technique, afin de prévenir les accès non autorisés, les utilisations frauduleuses, les pertes, les altérations ou les destructions de Données sauvegardées par le biais des Services en ligne.

Ces mesures comprennent notamment la sécurisation des accès, le chiffrement des échanges de données, la gestion des habilitations, la journalisation des accès ainsi que la réalisation de sauvegardes régulières.

Sous réserve de l'Article 14 - Responsabilité, Jupi'Terre s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données stockées, sauvegardées ou transmises via les Services en ligne.

Notamment Jupi'Terre s'interdit de communiquer sous quelque forme que ce soit les Données à un tiers ou d'en faire une utilisation non prévue aux CGV. Toutefois, le Client est informé du fait que, conformément à la Loi sur la Confiance dans l'Économie Numérique, Jupi'Terre pourra être appelée à mettre les Données sauvegardées à disposition de toutes autorités judiciaires, ou bénéficiant d'une autorisation judiciaire, ou suite à une décision de justice, à supprimer l'accès aux Données.

Le Client est enfin avisé qu'Internet ne fournit aucune garantie de sécurité et Jupi'Terre ne saurait être

tenue pour responsable de la confidentialité et/ou l'intégrité des Données lors des liaisons entre les équipements du Client et les Serveurs et/ou Services en ligne de Jupi'Terre.

Jupi'Terre réalise des sauvegardes régulières destinées à assurer la continuité et la sécurité des services.

Article 7 - Maintenance et évolutions

Jupi'Terre assure, pendant toute la durée de l'abonnement, la maintenance du logiciel ainsi que les mises à jour nécessaires à son bon fonctionnement, à sa sécurité et à son évolution.

Le Client peut signaler toute difficulté, Anomalie ou dysfonctionnement au support de Jupi'Terre. Afin de faciliter leur traitement, il s'engage à fournir les informations nécessaires à l'analyse du problème rencontré et à décrire avec précision les circonstances de l'Anomalie.

Les demandes d'assistance sont prises en compte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, hors jours fériés.

En cas d'incident technique affectant le fonctionnement du logiciel, Jupi'Terre met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires afin d'en analyser l'origine et d'en assurer la correction dans les meilleurs délais.

En cas d'Anomalies, sauf dans les cas pour lesquels sa responsabilité ne saurait être engagée et en dehors des périodes d'indisponibilité liées aux interruptions de ligne et des heures non ouvrées, Jupi'Terre s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la continuité des Services dans les meilleurs délais à compter du signalement effectué par le Client, les heures ouvrées s'entendant des heures d'accessibilité à l'assistance technique visée ci-dessus, le Client autorisant expressément Jupi'Terre à intervenir sur le Logiciel dès détection d'une Anomalie.

Le Client, d'une part, coopérera de façon loyale et honnête avec Jupi'Terre, et d'autre part se comportera de façon raisonnable et ce dans le but de permettre à Jupi'Terre d'analyser et de corriger l'Anomalie dans les meilleures conditions.

Jupi'Terre ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements résultant notamment :

- d'une utilisation du logiciel non conforme à sa destination ou à sa documentation ;
- d'une modification non autorisée du Logiciel par le Client ou un tiers, manquement à ses obligations contractuelles,
- d'un refus du Client de collaborer dans la résolution de l'Anomalie et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignements ;
- d'une modification non autorisée du logiciel ;
- d'une implantation Logiciel ou système d'exploitation non compatible avec le Logiciel,
- d'une défaillance des réseaux de communication électronique et électrique, des équipements ou des fournisseurs d'accès à Internet ;
- d'un cas de force majeure ou de tout événement indépendant de la volonté de Jupi'Terre ;
- d'un acte de malveillance, de sabotage, de dégradation ou d'une utilisation frauduleuse.



En sa qualité d'éditeur du logiciel Jupi'Terre, la société Jupi'Terre se réserve le droit de faire évoluer, modifier, améliorer ou mettre à jour le logiciel à tout moment afin notamment d'enrichir ses fonctionnalités, de répondre aux évolutions réglementaires, de renforcer sa sécurité ou d'améliorer l'expérience utilisateur.

Les mises à jour et évolutions du logiciel sont déployées automatiquement auprès des Clients.

Jupi'Terre s'efforce de maintenir les fonctionnalités essentielles du logiciel. Toutefois, certaines fonctionnalités pourront être modifiées, remplacées ou supprimées dans le cadre des évolutions du service, sans que cela ne remette en cause l'objet principal du contrat.

Article 8 - Modèles, contenus et documents mis à disposition

Dans le cadre des services proposés, Jupi'Terre peut mettre à disposition du Client différents modèles de documents, questionnaires, fiches pratiques, textes-conseils, contenus administratifs ou ressources documentaires destinés à faciliter l'exercice de son activité professionnelle.

Le nombre, la nature, le contenu et les modalités d'accès à ces ressources peuvent évoluer à tout moment à la discrétion de Jupi'Terre.

Jupi'Terre s'efforce de fournir des contenus à jour et adaptés à l'usage auquel ils sont destinés. Toutefois, ces documents et ressources sont fournis à titre indicatif et constituent des outils d'aide à l'activité professionnelle du Client.

Jupi'Terre qui n'est tenu qu'à une obligation de moyen, fournit tous ses efforts afin d'assurer une conformité juridique de ces documents au moment de leur mise à disposition et d'en assurer la mise à jour dans un délai raisonnable.

Le Client demeure seul responsable de l'utilisation qu'il fait de ces documents ainsi que de leur adaptation à sa situation, à son activité, à sa clientèle et à la réglementation qui lui est applicable.

Il appartient notamment au Client de vérifier la conformité des documents utilisés avant toute diffusion ou utilisation auprès de ses clients, patients, bénéficiaires, partenaires ou administrations.

Jupi'Terre ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant de l'utilisation, de la modification ou de l'absence d'adaptation de ces modèles et contenus par le Client.

Article 9 - Tarifs

Les tarifs applicables aux services Jupi'Terre sont ceux en vigueur au jour de la souscription ou du renouvellement de l'abonnement.

Ils sont exprimés en euros et s'entendent TTC car Jupi'Terre est soumise à la TVA.

Le règlement se fera par prélèvement sur carte bancaire, selon facturation mensuelle ou annuelle couvrant, en terme à échoir, le droit d'usage du Logiciel.

Une facture est établie par Jupi'Terre et remise au Client sur son Logiciel à chaque règlement reçu.

Les tarifs des différentes formules sont consultables sur le site internet de Jupi'Terre ou communiqués au Client lors de sa souscription.

Jupi'Terre se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment pour les nouvelles souscriptions. Toute modification tarifaire applicable aux abonnements en cours fera l'objet d'une information préalable du Client dans un délai raisonnable avant son entrée en vigueur.

Le Client reste redevable des sommes dues au titre de toute période d'abonnement en cours ou renouvelée conformément aux présentes Conditions Générales de Vente.

Article 10 - Révision du prix

Jupi'Terre se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, notamment en raison de l'évolution de ses coûts, de l'enrichissement de ses services, de l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de toute autre évolution de son offre.

Toute modification tarifaire applicable aux abonnements en cours fera l'objet d'une information préalable adressée au Client au moins trois (3) mois avant son entrée en vigueur par courrier ou par mail.

En cas d'augmentation des tarifs, le Client pourra résilier son abonnement sans frais en respectant un préavis de quinze (15) jours à compter de la notification de cette augmentation.

Dans cette hypothèse, l'abonnement prendra fin conformément aux dispositions de l'Article 3.1 et le tarif antérieur restera applicable jusqu'à la date effective de résiliation.

À défaut de résiliation avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, ceux-ci seront réputés acceptés par le Client et deviendront applicables à compter de leur prise d'effet.

Article 11 - Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'utilisation du logiciel, les Parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi que toute réglementation nationale applicable.

Chacune des parties ne devra en aucun cas mettre l'autre Partie en infraction avec l'une de ces lois et réglementations dans le cadre de l'exécution de l'abonnement.

Les modalités de traitement des données personnelles réalisées par Jupi'Terre sont décrites dans l'Accord sur la protection des données personnelles accessible au Client lors de sa souscription et à tout moment depuis les services Jupi'Terre.

Jupi'Terre met en œuvre les moyens utiles techniques et humains pour se prémunir en termes de sécurisation des données hébergées.

En particulier, Jupi'Terre garantit que toute donnée personnelle traitée dans le cadre de l'exécution de cet abonnement sera gardée confidentielle et ne sera utilisée que pour les besoins d'exécution de l'abonnement et pour le compte exclusif du Client, conformément à ses instructions, dans le respect des dispositions en vigueur.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de cet Accord et s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité de responsable de traitement des données qu'il collecte et traite dans le cadre de son activité professionnelle.

Le Client accepte que Jupi'Terre fasse appel à des prestataires de services pour les besoins de la mise à disposition du logiciel.

Article 12 - Confidentialité et propriétés intellectuelles

Chaque partie reconnaît que l'exécution de l'abonnement peut l'amener à prendre connaissance d'informations propres à l'autre partie.

Chaque Partie s'engage à conserver strictement confidentielles les informations, documents, données, procédés, méthodes, savoir-faire ou renseignements de toute nature dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente.

Chaque Partie s'interdit de communiquer ou de divulguer ces informations (qu'elles portent ou non une mention de confidentialité) à des tiers sans l'accord préalable de l'autre Partie, sauf obligation légale, réglementaire ou judiciaire.

La présente obligation de confidentialité survivra malgré l'expiration de l'abonnement jusqu'à ce que les informations en cause deviennent de notoriété publique.

En outre, dès l'échéance ou la résiliation de l'abonnement, chaque partie devra soit restituer à l'autre partie l'ensemble des documents communiqués, soit assurer l'autre partie de la destruction de ces informations.

Ne sont toutefois pas considérées comme confidentielles les informations :

- déjà connues de la Partie qui les reçoit ;
- librement accessibles au public sans faute de la Partie qui les reçoit ;
- obtenues légitimement auprès d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
- dont la divulgation est exigée par une disposition légale ou une décision d'une autorité compétente.

Droit de propriété intellectuelle de la société Jupi'Terre

Jupi'Terre détient les droits de propriété intellectuelle lui permettant de concéder au Client le droit d'accéder et d'utiliser le Logiciel Jupi'Terre, conformément aux présentes.

Vous reconnaissez que les présentes ne vous confèrent aucun droit de propriété sur le Logiciel et plus largement sur les éléments de propriété intellectuelle de Jupi'Terre. La mise à disposition de ces éléments ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle, au sens du Code français de la propriété intellectuelle.

Ainsi, le droit d'accès et d'utilisation qui est concédé au Client au titre des présentes CGV est exclusif de tout transfert de droits de propriété intellectuelle. Ceci concerne en particulier les droits visés aux articles L 122-1, L 122-6, L 122-7 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Licence consentie au Client pour lui permettre d'accéder au Logiciel et d'utiliser le Logiciel

Jupi'Terre concède au Client, pendant la durée de son abonnement et pour le monde entier, un droit d'accès et d'utilisation du Logiciel Jupi'Terre, ce droit étant non exclusif, non cessible et non transférable. Par dérogation à l'article 1626 du Code civil, aucune garantie d'éviction n'est consentie au Client.

Le Client s'interdit strictement toute autre utilisation en dehors de l'objet des présentes, en particulier toute reproduction, adaptation, modification, représentation, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits du titulaire et à ne pas procéder à des actes susceptibles d'avoir pour conséquence de contrefaire tout ou partie de tout élément ou composant le Logiciel.

Le Client est avisé du fait qu'une utilisation du Logiciel non conforme aux dispositions des présentes, l'expose à une action judiciaire (concurrence déloyale, contrefaçon, etc.).

Le Client est informé que Jupi'Terre peut être amenée à utiliser des logiciels préexistants pour lesquels elle a obtenu des droits nécessaires à leur utilisation.

En particulier, le Client est informé que le Logiciel est susceptible d'utiliser des modules ou bibliothèques dites « libres » ou « open source ».

Les licences relatives à ces modules ou bibliothèques (que Jupi'Terre tient à disposition en cas de demande écrite) peuvent contenir des exclusions pures et simples de toutes garanties. Dans ce cas, le Client accepte que les titulaires ne puissent lui conférer plus de garantie qu'ils n'en tiennent eux-mêmes des licences de ces modules ou bibliothèques. Les titulaires excluent par conséquent toute garantie relative aux modules ou bibliothèques dites « libres » ou « open source » dont les licences contiendraient une exclusion de garantie.

Article 13 - Résiliation pour manquement

En cas de manquement par une Partie à l'une de ses obligations au titre du présent Contrat, l'autre Partie aura la faculté, 15 jours ouvrables après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, de mettre fin au présent Contrat de plein droit sans préjudice de tout dommage et intérêt auquel elle pourrait prétendre du fait des manquements invoqués.

Par dérogation à ce qui précède, Jupi'Terre pourra suspendre ou résilier immédiatement l'accès au logiciel, sans préavis ni indemnité, en cas :

- d'utilisation frauduleuse ou illicite du logiciel ;
- d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Jupi'Terre ;
- de partage ou de mise à disposition non autorisée du compte à un tiers ;
- de comportement susceptible de compromettre la sécurité, l'intégrité ou le bon fonctionnement des services.

La résiliation, quelle qu'en soit la cause, ne donne droit à aucun remboursement des sommes déjà versées au titre des périodes d'abonnement entamées.

Article 14 - Responsabilité

Le Client est entièrement et exclusivement responsable de ses activités, contenus, manquements et agissements, tant au plan contractuel et délictuel, à l'égard des clients ainsi qu'à l'égard des tiers, sans aucun recours possible contre Jupi'Terre, cette dernière ne fournissant qu'un Logiciel.

Le Client garantit Jupi'Terre contre toute réclamation, recours ou actions intentés contre Jupi'Terre à ce titre et prendra à sa charge toute somme, y compris frais et honoraires d'avocats, amendes, ainsi que tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à Jupi'Terre.

Jupi'Terre est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution des services proposés.

Jupi'Terre ne saurait être tenue responsable :

- des décisions, conseils, recommandations ou actions du Client ;
- en cas de faute, négligence, omission ou défaillance du Client, ou d'un tiers, qui constituerait la cause exclusive de survenance du dommage,
- du contenu des données saisies, stockées ou traitées par le Client ;
- des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation du logiciel ;
- des interruptions ou dysfonctionnements imputables à Internet, aux réseaux de communication, aux équipements du Client ou à un tiers ;
- en cas de retard, absence ou insuffisance de collaboration du Client,
- des dommages résultant d'un accès non autorisé au compte du Client du fait d'un manquement de celui-ci à ses obligations de sécurité ;
- de toute négligence ou omission d'un tiers autre qu'un sous-traitant sur lequel Jupi'Terre n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance,
- de perte ou destruction accidentelle de données par le Client, ou un tiers ayant accédé au Serveur, site ou logiciel, au moyen des identifiants du Client,
- des cas de force majeure ou de tout événement échappant raisonnablement à son contrôle.

La responsabilité de Jupi'Terre ne pourra être engagée que pour des dommages directs qui lui seraient imputables, les dommages indirects étant exclus (notamment perte de chiffre d'affaires, bénéfice, perte de commandes, perte et violation de fichiers ou de données, perte d'une chance, trouble à l'image, désorganisation).

Jupi'Terre ne garantit pas les performances du Logiciel. Il ne garantit pas non plus la continuité et la qualité des liaisons de communication du Client et notamment les défaillances d'accès à Internet du



Client. Ainsi, la responsabilité de Jupi'Terre ne peut être engagée en cas de dysfonctionnement des réseaux de communication qui auraient entraîné des retards dans la réalisation des services et/ou une perte ou destruction, totale ou partielle, des données.

En tout état de cause, et sauf disposition légale impérative contraire, la responsabilité totale de Jupi'Terre, tous préjudices confondus, est expressément limitée au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre des douze (12) derniers mois précédant la survenance du fait générateur de responsabilité.

Aucune action d'un tiers ne pourra être exercée directement à l'encontre de Jupi'Terre sur le fondement des relations existant entre Jupi'Terre et le Client.

Article 15 - Récupération des données

Pendant toute la durée de son abonnement, le Client peut télécharger depuis son Logiciel un support informatique contenant les données qu'il avait renseigné dans le Logiciel.

Sous réserve de leur conservation conformément à l'Accord sur la protection des données personnelles, les données du Client demeurent accessibles via son compte pendant une durée maximale de deux (2) ans suivant la résiliation ou la suspension de son abonnement.

À l'issue de cette période, les données pourront être supprimées définitivement et ne pourront plus être restaurées.

Il appartient au Client de procéder, avant cette échéance, à toute sauvegarde ou exportation des données qu'il souhaite conserver.

Le Client demeure responsable de la conservation des données qu'il souhaite conserver au-delà des durées prévues par les présentes.

Article 16 - Dispositions générales

16.1 - Intégralité des CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties et remplacent tout accord, échange ou document antérieur ayant le même objet.

Jupi'Terre se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment.

Les nouvelles Conditions Générales de Vente seront portées à la connaissance du Client par tout moyen approprié, notamment par courrier électronique, notification dans le logiciel ou publication sur le site internet de Jupi'Terre.



Les modifications entreront en vigueur à compter de leur date de publication ou de la date indiquée dans la notification adressée au Client.

16.2 - Nullité

Si l'une des stipulations des présentes CGV s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de l'abonnement ni altérer la validité de ses autres dispositions.

16.3 - Cessibilité

L'abonnement est conclu "intuitu personæ" et est incessible. En conséquence, il ne pourra être cédé en tout ou partie, à titre onéreux ou gratuit, à un tiers sans l'accord express de Jupi'Terre.

16.4 - Droit applicable et différends

Les présentes CGV sont régies par la loi française alors même que l'une des Parties serait de nationalité étrangère et/ou que l'abonnement s'exécuterait en tout ou partie à l'étranger. Tout litige qui s'élèverait à propos de son exécution et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes du ressort de Paris, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

16.5 - Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.